



NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 4 décembre 2013, est distribuée à la demande de la délégation Canada.

Avis de modification - Listes des additifs alimentaires autorisés

La modification proposée, faisant l'objet de la notification G/SPS/N/CAN/658, a été diffusée pour commentaires jusqu'au 27 mai 2013 par le biais du «*Document de consultation sur la proposition de Santé Canada visant à permettre le recours à un nouvel additif alimentaire, l'extrait de fruit de moines (extrait de luo han guo), à titre d'édulcorant dans les édulcorants de table*».

Puisqu'au cours de cette évaluation et au cours de la consultation publique, aucune préoccupation n'a été soulevée en matière d'innocuité, le Ministère permet l'utilisation de l'extrait de fruit de moines (extrait de luo han guo) telle que décrite dans le document d'information disponible ci-dessous en modifiant la *Liste des édulcorants autorisés*, à compter du 2 décembre 2013.

L'objectif de cette communication est d'annoncer publiquement la décision du Ministère à cet égard et de fournir les coordonnées pour toute demande de renseignements ou pour ceux qui souhaitent transmettre toute nouvelle information scientifique pertinente à l'innocuité de cet additif alimentaire.

http://members.wto.org/crnattachments/2013/SPS/CAN/13_4269_00_e.pdf

http://members.wto.org/crnattachments/2013/SPS/CAN/13_4269_00_f.pdf

Le présent addendum concerne:

- Une modification de la date limite pour la présentation des observations
- La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation
- Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié
- Le retrait d'une réglementation projetée
- Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur
- Autres:

Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*

Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (jj/mm/aa): Ne s'applique pas

Organisme ou autorités désignés pour traiter les observations: **autorité nationale responsable des notifications**, **point d'information national**. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: **autorité nationale responsable des notifications**, **point d'information national**. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

La version électronique du «*Avis de modification à la Liste des édulcorants autorisés visant à permettre l'utilisation de l'extrait de fruit de moines (extrait de luohan guo), à titre d'édulcorant dans les édulcorants de table - Numéro de référence du document: NOM/ADM-0019*» est téléchargeable au :

<http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/consult/nom-adm-0019/index-eng.php> (anglais)

<http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/consult/nom-adm-0019/index-fra.php> (français)

Vous pouvez également faire une demande au :

Point d'information canadien
Conseil canadien des normes
200-270 rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1P 6N7
Tél : +(613) 238 3222
Télécopieur : +(613) 569 7808
Courriel : enquiry@point@scc.ca
